

### **AVIS PUBLIC**

Je donne avis que le mardi 7 mars 2017, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 2 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 et d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu du règlement RCA10-08-5.

La première demande concerne la propriété située au 700, rue Beaulac et a pour objet la construction d'un bâtiment de services dont le nombre d'accès véhiculaires et la hauteur de la clôture en cour avant ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 5885, chemin Côte-de-Liesse et a pour objet de statuer sur la localisation d'une enseigne détachée sur socle ne respectant pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située du 200 au 250, boulevard Marcel-Laurin et a pour objet de statuer sur la construction d'un projet mixte d'habitations et de commerces de proximité, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Montréal, le 15 février 2017

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

### **PUBLIC NOTICE**

I give notice that on Tuesday, March 7, 2017, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 2 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning and one application for a particular project in conformity with by-law RCA10-08-5.

The first request concerns the property located at 700, rue Beaulac for the construction of a building of services of which the number of vehicle access and the fence height in the front yard do not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 5885, chemin Côte-de-Liesse for the localization of a detached sign on post which is not respecting all the applicable standards.

The third request concerns the property located from 200 to 250, boulevard Marcel-Laurin for the construction of a mixed project of dwellings and commerces, in conformity with the by-law on particular projects of construction, demolition or modification of a building.

Montréal, February 15, 2017

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council